



Question sur l'état des lieux et sur les chèques du loyer

Par **mimichat**, le **26/08/2009** à **20:49**

Bonjour,rrnrnje suis assez inquiète car mon époux et moi même sommes locataires depuis bientôt 6 mois et le propriétaire ne nous a toujours pas remis une copie de l'état des lieux. Elle dit a chaque fois qu'on le lui réclame que c'est l'huissier qui ne le lui a pas encore fait parvenir.rnrnD'autre part elle nous réclame tous les 3 mois 3 chèques pour les 3 mois suivants et elle ne veut pas qu'on mette de nom dessus. Sur le bail c'est écrit que le loyer doit être touché le 1er de chaque mois mais elle le touche 2 ou 3 jours avant. rnrnA part ça on a un bail et des quittances de loyers.rnrnMerci d'avance de vos conseils.

Par **Berni F**, le **26/08/2009** à **21:14**

Bonjour,rrnrnà propose de l'état des lieux
:rrnrnhttp://www.jurisprudentes.org/bdd/faqs_article.php?id_article=5470rrnrnsi le logement est en bon état, l'absence d'état des lieux ne pose pas de problèmes particulier.rnrndans le cas contraire, je vous conseille donc d'adresser un courrier recommandé AR à votre propriétaire lui demandant :rrnrn - une copie de l'état des lieux si vous en avez signé unrrn - lui demandez de faire un état des lieux en évoquant le fait qu'il a jusque la fait obstacle à son établissement.rnrnconcernant les 3 chèques tous les 3 mois et le fait qu'il les encaisse quelques jours à l'avance, si ça vous gêne, cessez de procéder ainsi... sinon, ça ne me semble pas très important.rnrncordialement